

Parlement francophone bruxellois
(Assemblée de la Commission communautaire française)

Séance plénière

Judi 30 septembre 2021 – 14h00

Rue du Lombard, 69 – Salle des séances plénières du Parlement bruxellois

Ordre du jour

- ❖ La séance plénière se tient de manière mixte (présentiel et en visioconférence).
- ❖ La Présidente et les membres du Bureau élargi, les auteurs des interpellations et des questions (orales ou d'actualités), ainsi que les rapporteurs sont autorisés en salle. Ils doivent intervenir en présentiel (pas de prise de parole à distance, sauf sur présentation d'un certificat de quarantaine). Il en va de même pour les membres du gouvernement.
- ❖ Pour les débats relatifs aux projets, propositions ou recommandations, le(s) auteur(s) peuvent intervenir en présentiel (doivent s'ils sont membres du Bureau élargi, sauf sur présentation d'un certificat de quarantaine), de même qu'un orateur mandaté par groupe politique. Les députés indépendants peuvent également intervenir en présentiel.
- ❖ Les autres députés suivent la séance en visioconférence et peuvent intervenir à distance.
- ❖ Le port du masque est obligatoire, sauf lors des prises de parole.

1. Communications

2. Examen des projets et des propositions

- 2.1. Projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération visant à la modification de l'accord de coopération du 14 juillet 2021 entre l'État fédéral, la Communauté flamande, la Communauté française, la Communauté germanophone, la Commission communautaire commune, la Région wallonne et la Commission communautaire française concernant le traitement des données liées au certificat Covid numérique de l'UE et au Covid Safe Ticket, le PLF et le traitement des données à caractère personnel des travailleurs salariés et des travailleurs indépendants vivant ou résidant à l'étranger qui effectuent des activités en Belgique (*sous réserve*)
 - Rapporteur/Rapporteuse : à désigner
 - Discussion générale
 - Discussion des articles

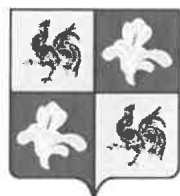
3. Votes à partir de 15h00

- 3.1. Sur les projets de motions déposés en séance plénière le 22 septembre 2021 en conclusion de l'interpellation de M. Gaëtan Van Goidsenhoven, concernant la création du poste d'agent de liaison entre entités francophones de Belgique ; de l'interpellation jointe de M. Michaël Vossaert, concernant la création d'une fonction de Délégué aux relations Bruxelles-Wallonie ; et de l'interpellation jointe de M. Christophe De Beukelaer, concernant la nomination d'un facilitateur aux relations entre francophones de Bruxelles et de Wallonie adressée à Mme Barbara Trachte, ministre-présidente du Collège
- 3.2. Sur le projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération visant à la modification de l'accord de coopération du 14 juillet 2021 entre l'État fédéral, la Communauté flamande, la Communauté française, la Communauté germanophone, la Commission communautaire commune, la Région wallonne et la Commission communautaire française concernant le traitement des données liées au certificat Covid numérique de l'UE et au Covid Safe Ticket, le PLF et le traitement des données à caractère personnel des travailleurs salariés et des travailleurs indépendants vivant ou résidant à l'étranger qui effectuent des activités en Belgique (*sous réserve*)

Les membres sont priés de se munir des documents qui leur ont été adressés
(ceux-ci peuvent être consultés sur le site internet du Parlement dans la mesure de leur disponibilité).

Toute information complémentaire peut être obtenue au 02.504 96.21

Parlement francophone bruxellois
(Assemblée de la Commission communautaire française)



22 septembre 2021

SESSION ORDINAIRE 2021-2022

PROJETS DE MOTION

déposés le 22 septembre 2021 en séance plénière¹ en conclusion des interpellations

de M. Gaëtan Van Goidsenhoven adressée à Mme Barbara Trachte, ministre-présidente du Collège, concernant la création du poste d'agent de liaison entre entités francophones de Belgique

de l'interpellation jointe de M. Michael Vossaert adressée à Mme Barbara Trachte, ministre-présidente en charge du Collège, concernant la création d'une fonction de Délégué aux relations Bruxelles-Wallonie

et de l'interpellation jointe de M. Christophe De Beukelaer adressée à Mme Barbara Trachte, ministre-présidente du Collège, concernant la nomination d'un facilitateur aux relations entre francophones de Bruxelles et de Wallonie

¹ Article 85 du Règlement du Parlement francophone bruxellois

1. Motion motivée

Le Parlement francophone bruxellois,

Ayant entendu les interpellations de M. Gaëtan Van Goidsenhoven adressée à Mme Barbara Trachte, ministre-présidente du Collège, concernant la création du poste d'agent de liaison entre entités francophones de Belgique, l'interpellation jointe de M. Michael Vossaert adressée à Mme Barbara Trachte, ministre-présidente du Collège, concernant la création d'une fonction de Délégué aux relations Bruxelles-Wallonie et l'interpellation jointe de M. Christophe De Beukelaer adressée à Mme Barbara Trachte, ministre-présidente du Collège, concernant la nomination d'un facilitateur aux relations entre francophones de Bruxelles et de Wallonie ;

Vu l'arrêté de répartition des compétences de la Commission communautaire française, qui stipule que la coordination de la politique du Collège et les relations avec les autres entités sont confiées à la ministre-présidence ;

Considérant la création de la fonction d'agent de liaison par le Collège de la Commission communautaire française en juillet 2021 ;

Considérant que la création de ce poste ne figure pas dans la Déclaration de politique communautaire de la Commission communautaire française ;

Considérant qu'il n'existe pas de base légale pour encadrer cette nouvelle fonction ;

Considérant le risque que les attributions de cette fonction interfèrent avec les compétences de la ministre-présidence ;

Considérant l'absence de procédure transparente de sélection pour le titulaire de cette fonction ;

Considérant que les contours exacts de cette fonction demeurent flous ;

Considérant que ce poste sera entouré d'un secrétariat et de deux experts et que leur fonctionnement entraînera un coût budgétaire pour la Commission communautaire française ;

Demande au Collège du Parlement francophone bruxellois de se tenir à disposition du Parlement francophone bruxellois pour l'informer de manière transparente de la manière dont la fonction d'agent de liaison assure son rôle de lien entre Bruxelles et la Wallonie ;

Et décide d'organiser dans les meilleurs délais l'audition de l'agent de liaison au sein de la Commission des Affaires générales et résiduelles, de la Cohésion sociale et des infrastructures sportives du Parlement francophone bruxellois, afin de l'entendre sur le programme et sur la méthodologie qu'il développera dans le cadre de sa fonction.

Gaëtan VAN GOIDSENHOVEN
Christophe DE BEUKELAER

2. Ordre du jour pur et simple

Le Parlement francophone bruxellois,

Après avoir entendu, en réunion de séance plénière du Parlement francophone bruxellois du 22 septembre 2021, l'interpellation de M. Gaëtan Van Goidsenhoven concernant « la création du poste d'agent de liaison entre les entités francophones de Belgique », l'interpellation jointe de M. Michael Vossaert concernant « la création d'une fonction de Délégué aux relations Bruxelles-Wallonie », l'interpellation jointe de M. Christophe De Beukelaer « concernant la nomination d'un facilitateur aux relations entre francophones de Bruxelles et de Wallonie » et la réponse de la ministre-présidente du Collège de la Commission communautaire française ;

décide de passer à l'ordre du jour.

Jamal IKAZBAN
Farida TAHAR
Jonathan de PATOUL